

COMMUNE de CHASTREIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

20200021

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq aout à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 19/08/2020

Etaient présents : Philippe VALLON, Christine GARDETTE, adjoints, Romain GUILLAUME, BRUGIERE Abel, FALGOUX Nicolas, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy

Absent :

Excusé : Pierre FAUGERE pouvoir à Michel BABUT

Secrétaire de séance :

Abel BRUGIERE

1 – VENTE CAMION

Monsieur le Maire donne la parole à Simon GOIGOUX qui expose aux membres de l'assemblée les modalités de la vente du camion de la commune.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente du camion moyennant la somme de 5 000 euros auprès de AUTO VAL D'OISE 95.

2 – ACHAT NOUVEAU VEHICULE

Monsieur le Maire donne la parole à Simon GOIGOUX qui fait le point sur les différentes offres reçues.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition concernant l'achat d'un fourgon de marque FORD TRANSIT avec un aménagement intérieur en aluminium fait sur mesure moyennant le prix de 19 600 euros TTC.

3 – VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir une décision modificative sur le BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT afin de pouvoir régler l'achat du camion. Pour mémoire, il rappelle qu'une somme de 15 000 euros a été provisionnée sur l'opération n° 20

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au virement suivant :

+ 5 600 euros au compte 218/20 – opération ACHAT DE VEHICULE

- 5600 euros au compte 2315/18 – opération AMELIORATION DU RESEAU

COMMUNE de CHASTREIX

2020022

4 - ENCAISSEMENT D'UN DON

Monsieur le Maire précise que les familles DRUGUET/PERRIN du village de la Montagne d'Ance ont fait un don par chèque de la somme de 20 euros suite au prêt de tables et de chaises et propose au conseil municipal de l'autoriser à encaisser ce chèque.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque

5 - REMBOURSEMENT AXA

Monsieur le Maire précise qu'il a été destinataire d'un remboursement de la compagnie d'assurance AXA suite au sinistre de la borne de camping-car pour un montant de 2844 euros.

Après délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque correspondant.

6 - VALIDATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des membres de la commission communale des impôts directs retenue par l'Administration.

Après délibéré, le conseil municipal prend acte de la liste composée de :

6 MEMBRES TITULAIRES (BESCHER SYLVIA, CHALAPHY AURELIEN, GARDETTE ERIC, GOIGOUX BERNADETTE, VERGNOL PATRICIA et GATIGNOL DIDIER)

6 MEMBRES SUPPLEANTS (AUDEBERT NICOLAS, GENDRE MARIE France, BRUGIERE BRUNO, FALGOUX LILIANE, CHABREUIL REMY et SEPCHAT MONIQUE)

7 - DESIGNATION D'un DELEGUE ELU - LISTE ELECTORALE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un élu pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale. Il propose de désigner Romain GUILLAUME en qualité de titulaire et Patrice FERREYROLLES en qualité de suppléant.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Romain GULLAUME et Patrice FERREYROLLES .

8 - DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département du Puy de Dôme tendant à préciser qu'il convient de désigner un référent agricole. Il propose de désigner Romain GUILLAUME ;

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Romain GUILLAUME en qualité de référent agricole

9 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA SEMERAP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L 1524 - 5 et R 1524-3 et suivant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De désigner Monsieur VALLON Philippe comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP

- De désigner Monsieur VALLON Philippe comme représentant à l'assemblée spéciale des petits Porteurs de la SEMERAP

De désigner Monsieur VALLON Philippe comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP

D'autoriser Monsieur VALLON à assurer la fonction de Président de l'assemblée spéciale des petits porteurs et du comité de contrôle analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration,

D'autorise Monsieur VALLON membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de sa fonction, (vice-président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP , une rémunération maximum annuelle de 5000 euros pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100 euros bruts par présence en réunion.

10 - DESIGNATION D'un DELEGUE ELU et d'un DELEGUE AGENT AUPRES DU CNAS

Monsieur le Maire propose de désigner Christine GARDETTE en qualité de délégué ELU et Véronique VERGNE en qualité de délégué AGENT auprès du CNAS

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire